

Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 décembre 2023

Date de convocation

24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, lundi 04 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Modification du règlement intérieur du CST - Annexe 1 N°142/2023

Nombre de membres

39

Présents

33

Représentés

1

Excusés

6

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Mairo.

Excusés Mmes Falcinella-Gillard, Pate, MM. Chevanne (procuration à Mme Valot), Baton, Koehren, Schouwey.

Absents

Vu la délibération n°16/2023 du 13 février 2023, par laquelle le Conseil communautaire validait le règlement intérieur du Comité Social Territorial,

Vu l'avis du CST réuni le 17 octobre 2023,

Considérant l'arrivée d'un nouveau membre suppléant au sein des représentants du personnel,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la modification apportée au règlement intérieur du CST.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Alain Fraichard
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publié et affiché

Le